

# Policy Statement

## Canadian Corporate Environment, Health and Safety Policy

### Policy

Siemens in Canada is committed to high standards for Environmental Protection, Health and Safety wherever we do business. This responsibility includes a commitment to eliminate occupational health and safety hazards and reduce their associated risks. This commitment further extends to effectively and efficiently managing environmental aspects, all in compliance with applicable legal and other requirements.

### Defined Terms

“Siemens in Canada” means Siemens Canada Limited and all other Affiliates of Siemens AG incorporated in Canada excluding Siemens Healthineers companies.

Environment, Health and Safety (EHS) compliance and promotion of a healthy and safe workplace culture are shared responsibilities by all employees within Siemens in Canada. Management is responsible for ensuring that: (i) machinery and equipment are safe; (ii) employees are adequately trained; and (iii) employees work in compliance with established healthy and safe work practices and procedures. All employees and contractors are required to work cooperatively in a

healthy and safe manner, and to participate actively in maintaining a healthy and safe culture in compliance with the company procedures and applicable law. The list of accountabilities and responsibilities for each workplace party is defined in the Roles and Responsibilities in Environment, Health and Safety Governance procedure 36-P-01-001.

The primary goal of our Health and Safety Management System is to prevent occupational injury and ill health through continual performance improvement, by promoting and maintaining overall well-being and application of our Healthy and Safe @ Siemens program. The vision of this program is to afford everyone the right to a healthy and safe working environment (including physical, psychological and social well-being) at all times, so that everyone may end their workday as healthy as when they started. The healthy and safe workplace culture is fostered by a strong management commitment in consultation and cooperation with employees, Joint Health and Safety Committees / Safety Representatives and regulatory agencies.

The primary goal of our Environmental Management System is to prevent pollution, with a continual improvement

focus to minimize any significant adverse environmental impacts from our activities, products and services. This goal is accomplished by setting and monitoring environmental objectives that support sustainable resource use, climate change mitigation, as well as adaptation and protection of biodiversity and ecosystems as applicable to our operations.

Our Environment, Health and Safety Management System is an integral part of our company’s operations, which promotes EHS collaboration with employees, visitors, customers, contractors and communities at large. Our control strategy includes an annual process to set, track and review EHS objectives and targets in alignment with the above commitments. At a minimum, this policy is reviewed annually, in order to ensure that it continues to reflect and fulfill our commitments, including communication of progress with interested parties and stakeholders.

This policy supersedes 36-PS-01-001 (Rev. 19), and forms part of the implementation of Siemens Circular No. 171 Version 3.0, “Principles of Environmental Protection, Health Management and Safety (EHS Principles)”.

Faisal Kazi  
President & Chief Executive Officer

Nada Vuckovic  
Head, Environment Health and Safety

Location Manager

PCMB Ref	2.7.1.1-1	That the EHS Organization is set up in such a way as to meet the roles and responsibilities defined within the EHS Policy Framework (EHS Principles, their Appendices and Standards) and that EHS Officers are appointed accordingly. Additional coordinators, experts and officers must be appointed according to legal or specialist requirements.
	2.7.1.2-1	That each EHS Management System Unit implements and maintains a certifiable EHS Management System.
	2.7.1.3-4	That completeness, accuracy and timeliness of the reported environmental, health and safety data is ensured

## Énoncé de politique

### Politique canadienne de l'entreprise sur l'environnement, la santé et la sécurité

#### Politique

Siemens au Canada s'engage à respecter des normes élevées en matière de protection de l'environnement, de santé et de sécurité, et ce, peu importe où nous exerçons nos activités. Cette responsabilité comprend un engagement à éliminer les risques d'accident en matière de santé et de sécurité au travail, tout en limitant les risques correspondants. Cet engagement va jusqu'à gérer avec efficacité et efficience tous les aspects environnementaux, conformément aux obligations légales et aux autres exigences applicables.

#### Définitions

« **Siemens au Canada** » fait référence à Siemens Canada limitée et à toutes les autres sociétés affiliées de Siemens AG constituées en société au Canada, à l'exception des entreprises de Siemens Healthineers.

La conformité en matière d'environnement, de santé et de sécurité, et la promotion d'une culture favorisant un milieu de travail sain et sécuritaire sont des responsabilités que partagent tous les employés de Siemens au Canada. La direction a la responsabilité de veiller à ce que : (i) la machinerie et l'équipement soient sûrs; (ii) les employés reçoivent la formation appropriée; (iii) les employés travaillent conformément aux pratiques et procédures saines et sécuritaires de travail. Tous les employés et les entrepreneurs sont tenus de travailler de

façon saine, sécuritaire, et coopérative et de participer activement au maintien d'une culture saine et sécuritaire conformément aux procédures de l'entreprise et aux lois applicables. La liste des responsabilités de chaque partie du milieu de travail est définie dans la procédure Gouvernance : Environnement, santé et sécurité – Rôles et responsabilités (36-P-01-001).

L'objectif premier de notre système de gestion de la santé et sécurité consiste à prévenir les blessures et maladies liées au travail en misant sur l'amélioration continue du rendement, et ce, en assurant la promotion et le maintien du bien-être général et de l'application du programme de santé et sécurité @ Siemens. Ce programme vise à offrir à tous le droit de profiter d'un milieu de travail sain et sécuritaire (y compris le bien-être physique, psychologique et social) en tout temps, afin que chacun puisse terminer sa journée de travail en aussi bonne santé qu'en début de journée. La culture axée sur un milieu de travail sain et sécuritaire est favorisée par l'engagement soutenu de la direction en matière de consultation et de coopération avec les employés, les comités mixtes de santé et de sécurité/représentants de la sécurité et les organismes de réglementation.

L'objectif principal de notre système de gestion environnementale est de prévenir la pollution, au moyen d'une approche centrée sur l'amélioration continue, afin de minimiser

toute incidence environnementale défavorable importante découlant de nos activités et de nos produits et services. Pour y parvenir, nous établissons des objectifs environnementaux qui soutiennent l'utilisation durable des ressources, l'atténuation des effets des changements climatiques, de même que l'adaptation et la protection de la biodiversité et des écosystèmes en fonction de nos activités, et nous effectuerons le suivi de ces objectifs.

Notre système de gestion de l'environnement, de la santé et de la sécurité fait partie intégrante des activités de notre entreprise et encourage la collaboration entre employés, visiteurs, clients, entrepreneurs et les collectivités en général pour tout ce qui a trait à l'environnement, à la santé et à la sécurité (EHS). Notre stratégie de contrôle prévoit un processus annuel permettant d'établir, de suivre et de revoir les objectifs et les cibles EHS conformément aux engagements ci-dessus. Cette politique est revue au moins une fois par année pour s'assurer qu'elle continue de refléter et de remplir nos engagements, y compris la communication des progrès réalisés aux parties intéressées et aux intervenants.

La présente politique remplace la politique 36-PS-01-001 (rév. 19) et fait partie de la mise en œuvre de la [circulaire no 171, version 3.0, « Principes sur la protection de l'environnement, la gestion de la santé et la sécurité » \(principes EHS\)](#).

Faisal Kazi  
Président-directeur général

Nada Vuckovic  
Chef, Environnement, santé et sécurité

Gestionnaire de site

Réf. PCMB	Description
2.7.1.1-1	L'organisation EHS est structurée pour satisfaire aux fonctions et aux responsabilités définies dans le cadre de la politique EHS (les principes EHS, leurs annexes et leurs normes), et les agents EHS sont nommés en conséquence. Des coordonnateurs, des experts et des agents EHS supplémentaires doivent être nommés selon les exigences juridiques ou les spécialités.
2.7.1.2-1	Chaque unité responsable d'un système de gestion EHS met en œuvre et gère un système de gestion EHS certifiable.
2.7.1.3-4	Veiller à l'exhaustivité, à l'exactitude et à l'actualité des données fournies sur l'environnement, la santé et la sécurité.